



Cahier des charges des coordinateurs et coordinatrices ABC des cantons

Conformément aux statuts de la Plate-forme de coordination ABC des cantons (PCABC), le coordinateur ABC cantonal est chargé notamment des tâches suivantes :

Tâches dans le domaine de la préparation nationale et régionale

Le coordinateur ABC, la coordinatrice ABC

- coordonne les affaires ABC des cantons,
- fonctionne comme interlocuteur des cantons et de la Confédération dans le domaine ABC,
- assume la responsabilité de la transmission et de la diffusion des informations ABC importantes dans son canton,
- coordonne les solutions régionales et la répartition des tâches avec la Confédération,
- participe aux réunions régionales et nationales des plateformes ABC,
- donne des informations sur les thèmes, projets et événements concernant son canton dans le cadre des plateformes ABC,
- participe à des groupes de travail dans le cadre de projets cantonaux, régionaux et nationaux.

Tâches dans le domaine de la préparation cantonale

- relie et appuie les partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques, protection civile, autres organismes en fonction de la situation) pour les questions ABC,
- connaît les scénarios de référence et les plans d'urgence,
- vérifie périodiquement l'actualité des plans d'urgence cantonaux,
- coordonne l'instruction et la formation continue dans le domaine de la protection ABC pour les partenaires de la protection de la population.

Tâches en cas d'événement

Le coordinateur ABC conseille les organes de conduite compétents et participe à la maîtrise d'événements pour autant qu'il assume une fonction le permettant dans son canton ou qu'il ait une responsabilité en matière de conduite.

Décision

Le présent cahier des charges a été voté dans l'assemblée plénière de la PCABC du 22 septembre 2016.